

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-013

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le 04/03/2024 510
ID : 059-215903832-20240221-DC_2024_013-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DEMAREST Didier visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1582 à Monsieur DEMAREST Didier domicilié à Petite-Forêt (Nord) – 5 rue Alfred de Musset.

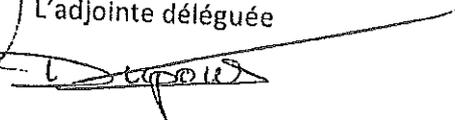
Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 17 juillet 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 3 m², d'un montant de CENT SOIXANTE DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 21 février 2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée


Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/02/2024
et de la publication le 04/03/2024